



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

veuves

Question au Gouvernement n° 3214

Texte de la question

## ALLOCATION DIFFÉRENTIELLE DE SOLIDARITÉ AUX VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. La parole est à M. Gilles Artigues.

M. Gilles Artigues. Madame la ministre de la défense, nombre de parlementaires, sur tous ces bancs, sont sensibles à la situation des anciens combattants. Régulièrement, nous montons au créneau pour défendre et relayer leurs revendications légitimes. Nous sommes d'ailleurs déçus que la promesse d'augmenter de quinze points la retraite du combattant n'ait pas été tenue (*" Eh oui ! " sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) même si nous saluons le passage de l'indice 33 à l'indice 37, ce qui représente une réelle avancée.

Ma question portera sur une autre demande que les anciens combattants considèrent comme étant l'une de leurs priorités : l'attribution d'une allocation différentielle de solidarité en faveur des veuves d'anciens combattants les plus démunies. Le principe du versement de cette allocation a été acquis lors de la dernière discussion budgétaire, mais de nombreuses interrogations demeurent. Je souhaite donc, madame la ministre, que vous puissiez lever les incertitudes.

Dans les offices nationaux des anciens combattants - les ONAC - des veuves, bénéficiaires potentielles, se présentent déjà pour demander des explications et ouvrir des dossiers d'attribution. Aussi, est-il urgent, madame la ministre, que vous répondiez à trois questions.

Quel sera le montant de cette aide différentielle ?

La mesure devant s'appliquer dès le 1er janvier 2007, aura-t-elle un effet rétroactif ?

Enfin, sachant que toutes les projections faisaient apparaître la nécessité d'une inscription budgétaire de 5 millions d'euros et que 500 000 euros seulement ont été inscrits au budget 2007 de votre ministère, comment le Gouvernement entend-il faire face à toutes les demandes ? Ne pas les honorer serait choquant, voire scandaleux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Néri. Comme à son habitude, le Gouvernement ne fera rien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de la défense*. Monsieur le député, je vous remercie d'appeler l'attention de l'ensemble de la représentation nationale et des Français qui nous écoutent sur cette catégorie fragile de femmes, qui ont, en effet, besoin de notre solidarité, à la fois matérielle et morale.

Depuis cinq ans, nous sommes particulièrement attentifs à la situation des veuves d'anciens combattants.

Alain Néri. À qui voulez-vous faire croire cela ?

Mme la ministre de la défense. Chaque année, nous avons consolidé, puis augmenté les crédits de l'ONAC, auxquels elles ont beaucoup recours.

M. Alain Néri. Cela a été fait avant aussi !

Mme la ministre de la défense. En 2004, nous avons augmenté, et c'était une première depuis de très longues années (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) de quinze points les pensions des veuves de guerre et des veuves d'invalides.

M. Alain Néri. Ce n'est pas vrai !

Mme la ministre de la défense. Nous y consacrons chaque année 24 millions d'euros.

Cela étant, demeure, en effet, le cas des veuves d'anciens combattants en situation difficile dont vous parlez aujourd'hui.

Je me réjouis, pour ma part, que, à l'occasion de la discussion budgétaire, une aide régulière ait été prévue. Le Parlement, au sein d'un groupe d'études, mais aussi les administrations et les associations, y ont beaucoup travaillé. Nous avons décidé d'engager ce dispositif dès 2007 et de lui affecter, non 500 000 euros, mais un million d'euros.

Il reste à finaliser un certain nombre d'opérations. Aujourd'hui, les ONAC y travaillent, ce qui nous permettra de répondre très rapidement à toutes les questions que vous avez posées, notamment sur les montants précis.

M. Gilbert Biessy. Insuffisants de toute façon !

Mme la ministre de la défense. Je peux d'ores et déjà vous dire que, dès lors que les droits sont ouverts, ils seront rétroactifs. L'important, c'est de montrer à ces personnes que nous ne les oublions pas !

*(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Artigues](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3214

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er février 2007